

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 21 novembre 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-ET-UN NOVEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **16**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR.

Date de la convocation

15/11/2024

Absents excusés : 5 (dont 3 pouvoirs)

Date d'affichage

18/11/2024

Fabien CABROLIER, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,
Bruno SELAS, a donné pouvoir à Jérôme FRANQUES,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Nelly DAUDE

Délibération n° 2024/10/052 – Décisions du Maire
prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT)

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
026/2024	15/10/2024	<u>DA n° 01213824A0023</u> Parcelle n° 483 section E MONTHEIL Pierre - Pas d'exercice du droit de préemption
027/2024	15/10/2024	<u>DA n° 01213824A0024</u> Immeuble n° 1033 section D DOUMAYZEL Stéphane et Tiffany - Pas d'exercice du droit de préemption
028/2024	13/11/2024	<u>DA n° 01213824A0025</u> Immeubles n° 595, 597, 1005 et 1007 section G MARTY Véronique - Pas d'exercice du droit de préemption
029/2024	14/11/2024	<u>BP 2024 - Virement de crédits n°2</u> Virement de 90€ du compte D231 au compte D10226

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ